

Procès-verbal de la rencontre du CPEE de l'école Harfang-des-Neiges
tenue le 30 septembre de 15h15 à 16h30 par vidéoconférence

Membres votants présents :

Anne Nigen, Daniel Angelo Borsellino, Édith Noël, Josée Léveillé, Julie Thivierge, Mélanie St-Georges, Radka Stoylova, Valérie Boivin, Valérie Fournier

Membres votants absents : Esther Laure Carbonneau (désistement), Sophie Galipeau (désistement)

Autres membres : M. Charles Barrette (directeur)

Personnes-ressources : Aucune

Déroulement de la rencontre CPEE du 30 septembre 2020

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 septembre

Nous n'avions pas la version définitive du procès-verbal.

2. Proposition et adoption de l'ordre du jour

Nous n'avions pas d'ordre du jour.

3. Dîner à Lauzon : (voir Annexe)

Les 1^{res} années proposent la 2^e possibilité.

Les 2^{es} années proposent la 1^{re} possibilité.

Les spécialistes proposent la 1^{re} possibilité.

Les classes langage proposent la 1^{re} possibilité.

La 1^{re} possibilité est donc la proposition remise à la direction.

4. Dîner à Gouin :

2 dîners de 50 minutes sont proposés (50 minutes en classe, 50 minutes à l'extérieur, au gymnase ou dans un local attitré) :

1^{er} dîner de 10h55 à 11h45

2^e dîner de 11h47 à 12h37

Les groupes du dîner seront composés de cette façon :

4 groupes + 805

4 groupes

Les enseignants demandent de faire une rotation à la mi-février entre les 2 vagues de dîners, car il est plus avantageux d'être sur la 1^{re} vague. Cela permet à l'enseignante de sortir son matériel nécessaire pour ses activités de l'après-midi sur les tables pour que tout soit prêt lors de la rentrée des élèves.

Les enseignantes demandent que le service de garde n'utilise pas les jeux des classes.

- Un rappel est fait que les enseignantes ne doivent pas apporter des jeux personnels à l'école.
- Un rappel est fait que les jeux achetés avec les budgets de l'école appartiennent à l'école et non à la classe.
- M. Barrette revoit Josée Buissière au sujet des dîners, des jouets et du charriot. Le sujet est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5. Projet éducatif

Le CPEE accepte qu'un comité soit fait pour revoir les moyens ressortis lors des dernières rencontres l'an dernier. Le comité a pour mandat de cibler un seul nouveau moyen par niveau qui sera mis en place cette année. Le moyen pourra être différent ou semblable entre les 1^{res} et les 2^{es} années. Il pourra aussi être semblable ou différent entre les maternelles (accueil, régulier et langage). Le comité présentera les moyens au CPEE qui décidera s'il passe en consultation ou non par la suite. Le comité sera formé de :

- 1 personne représentant les 1^{res} années
- 1 personne représentant les 2^{es} années
- 1 personne représentant les maternelles

La représentante des spécialistes accepte que ceux-ci ne soient pas représentés dans ce comité.

La représentante des classes langage accepte que celles-ci soient représentées par les personnes de 1^{re} et de 2^e année.

Les membres du CPEE envoient le nom de leur représentant à M. Barrette par courriel.

6. Le CPEE accepte qu'un comité ayant comme mandat de regarder comment se fait :

- le processus de formation des groupes d'une année à l'autre
- le processus d'affectation des enseignantes à un groupe classe.

Ce comité sera composé d'enseignantes, d'une professionnelle des services complémentaires et d'une TES. La direction fera parvenir un courriel à tous.

7. Mandat des TES

La direction travaille sur le mandat des TES pour le rendre plus efficace. Un document explicatif sera présenté à l'ensemble des enseignantes.

8. Surveillance lors des récréations à l'intérieur pour cause de pluie ou de froid intense

Les membres du CPEE de Lauzon doivent consulter les enseignantes au sujet de la reconduction de la proposition de l'an dernier :

- Les enseignantes demeurent avec leur groupe classe lors des récréations intérieures pour assurer la surveillance.
- Les spécialistes et les orthopédagogues se promènent dans les corridors pour permettre aux enseignantes d'aller aux toilettes si nécessaire.
- 15 minutes par semaine sont mises dans la tâche en activités étudiantes pour compenser les récréations intérieures.
- Si, à la fin de l'année, le cumul des minutes de récréation intérieure est supérieur au cumul des 15 minutes par semaine d'activités étudiantes, une compensation sera donnée aux enseignantes qui en feront la demande avec les dates des récréations intérieures qui ont eu lieu et où celle-ci ne surveillait pas.

9. Levée de l'assemblée : 16h30

Édith Noël, secrétaire